



Date
16/04/2021

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RAIN BUSTER



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom Commercial : RAINBUSTER
N° art. : 687401 - 150 ML
Fabricant/ Fournisseur : P.O. Box 441
Code pays / Code postal / Ville : 2990 AK Barendrecht
Téléphone / Télécopie : TEL: +31 (0) 1806-99234 +31 (0) 1806-99235
Contact : M. R. Maundrell info@maumo.nl
Urgence : +31 (0) 610022373 uniquement en dehors des heures de bureau (heures de bureau 08h00 - 17h00)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (EC 1272/2008) Danger physique et chimique
Classification (1999/45/EEC) Sans objet

Non classé comme dangereux selon (EC) N° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette conforme à (EC) N° 1272/2008

Mot d'avertissement Sans objet
Mentions de danger Sans objet
Pictogramme de danger Sans objet

Conseils de prudence

P102: Conserver hors de la portée des enfants

Conseils de prudence supplémentaires Sans objet

2.3. Autres dangers

Aucun

3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Éthanol		5,0-10%
N° CAS : 64-17-5	CE N° 200-578-6	Numéro d'enregistrement : 01-2119457610-43-xxxx
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	
Flam. Liq. 2 - H225 Irritation oculaire 2 - H319	F:R11	
N-(2-carboxyéthyl)-N-(2-éthylhexyl)-β-alaninate de sodium		0,4-2,0%
N° CAS : 94441-92-6	CE N° 305-318-6	Numéro d'enregistrement :
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	
Irrit. peau 2, H315 Lésions des yeux 1, H318	Xi:R38	
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium		0,4-0,8%
N° CAS : 68891-38-3	CE N°	
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)	
Irrit. peau 2 - H315 Lésions des yeux 1 - H318	Xi:R38-41	

Le texte intégral de toutes les phrases R et des mentions de danger est repris à la section 16.

Notes d'enregistrement REACH

Ce matériau est un mélange. Tous les composants ont été enregistrés sous REACH par le fabricant ou le fournisseur.

Commentaires sur la composition

Préparation

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales

Éloigner la victime de la source de contamination.

Premiers secours généraux : repos, chaleur et air frais.

Inhalation

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition.

Placer la personne inconsciente sur le côté en position de récupération et s'assurer qu'elle peut respirer

Garder la victime au chaud et au calme. Demander rapidement un conseil médical.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR !

En cas de risque de perte de conscience, placer et transporter la victime en position latérale de sécurité. Demander un avis médical si l'inconfort persiste. Ne jamais faire avaler du liquide à une personne inconsciente.

Contact avec la peau

Éloigner la victime de la source de contamination.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau au savon et à l'eau. Demander un avis médical si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec les yeux

S'assurer de retirer toute lentille de contact des yeux avant de les rincer.
Laver rapidement les yeux à grande eau en soulevant les paupières.
Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.
Demander un avis médical si l'inconfort persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et ultérieurs

Informations générales

Suivez les conseils donnés dans la section 4.1

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Le traitement de la surexposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique du patient

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Éteindre avec de la mousse résistante à l'alcool, du dioxyde de carbone ou une brume d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

N'utilisez pas de jet d'eau pour l'extinction, car cela propagerait le feu.

5.2. Dangers particuliers provenant de la substance ou du mélange

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager près du sol vers des sources d'inflammation.

Gaz/vapeur inflammable avec l'air dans les limites d'explosion

Dangers spécifiques

Le chauffage peut générer des vapeurs qui peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs.

5.3. Conseils pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Éviter de respirer les vapeurs d'incendie.

Utiliser de l'eau pour garder les récipients exposés au frais et évacuer les vapeurs.

Empêcher les eaux de ruissellement de s'écouler dans les égouts et les sources d'eau. Digue pour le contrôle de l'eau.

Mesures de protection en cas d'incendie

Un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit à la section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Protéger les drains en les couvrant pour éviter que tout déversement ne pénètre dans le système de drainage. Les déversements ou les rejets incontrôlés dans les cours d'eau doivent être IMMÉDIATEMENT signalés à l'Agence pour l'environnement ou à tout autre organisme de réglementation approprié.

Contenir les déversements

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Résoudre toute fuite si possible sans risque. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des conteneurs.

Rincer abondamment à l'eau pour nettoyer la zone de déversement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour la protection individuelle, voir la section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter les déversements, le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

Éviter l'électricité statique et la formation d'étincelles.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker le produit dans son récipient d'origine fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Le conserver dans son emballage d'origine. Ne pas exposer à la lumière directe du soleil

Classe de stockage

Aucune.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom	STD	TWA - 8 h	STEL - 15 Min	Notes
Éthanol	WEL	1000 ppm	1920 mg/m ³	Non std.

WEL = Limite d'exposition au poste de travail.

Commentaires à propos des composants

WEL = Limites d'exposition au poste de travail

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection



Mesures techniques

Prévoir une ventilation générale et locale adéquate.

Équipement respiratoire

Si la ventilation n'est pas suffisante, porter une protection respiratoire appropriée.

Protection des mains

Les gants les plus appropriés doivent être choisis en concertation avec le fournisseur de gants qui peut fournir des informations sur le délai de rupture de la matière des gants.

Protection oculaire

Porter des lunettes de sécurité agréées.

Autre protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout risque de contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque équipe et avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes.

Laver immédiatement à l'eau et au savon en cas de contamination de la peau.

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Liquide
Couleur	Vert
Odeur	Faible odeur d'alcool
Solubilité	Soluble dans : Eau Acétone Éthanol.
Densité relative	0,98 @ 20 °c
Densité du vrac	980 kg/m ³
Densité de vapeur (Air=1)	>1
Pression de vapeur	>20 20
Valeur pH, Conc. Solution	7
Point d'éclair (°C)	62 °C cc (coupelle fermée)

9.2. Autres information

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réaction avec les acides, les aldéhydes, les iso cyanates. Agents oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de température.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur excessive pendant des périodes prolongées. Éviter la chaleur, les flammes et autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

Agents oxydants Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le feu crée : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Information toxicologique

Aucune donnée disponible

Informations générales

Aucun avertissement spécifique pour la santé noté.

Ingestion

Il peut y avoir une légère irritation de la gorge.

Contact avec la peau

Légèrement irritant.

Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation et une rougeur temporaires des yeux.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité:

Il n'existe pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

12.1. Toxicité

CL 50, 96 h, Poisson mg/L 12900-15300 (Éthanol)

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas de données sur la persistance ou la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur le potentiel de bioaccumulation de ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classé comme PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ce matériau doit être éliminé par une entreprise agréée d'élimination des déchets, conformément aux règlements locaux et/ou nationaux en matière d'élimination des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Pas classé comme étant dangereux.

14.1. Numéro ONU

Non réglementé.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Sans objet

14.3 Classe de danger pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non classé au sens de cette réglementation

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de santé, de sécurité et d'environnement

Références réglementaires du Royaume-Uni

La loi de 1974 sur la santé et la sécurité au travail.

Les Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (S.I 2002 No. 2677) et ses amendements.

Instruments statutaires

Contrôle des substances dangereuses pour la santé.

Notes d'orientation

Limites d'exposition au poste de travail EH40.

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE

Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage

Règlement (CE) n° 1907/2006 REACH

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

16. AUTRES INFORMATIONS

Sources d'information

Fire and Related Properties of Industrial Chemicals, Fire Protection Association.

Commentaires de révision

Classification conforme au CLP

Publié par	L'équipe technique
Date de révision	16/04/2021
Révision	3
FDS N°	SHX
Statut de la fiche de données de sécurité	Approuvé.
Date	24/06/08

